



Service Hygiène & Sécurité

Fiche n°62

Octobre 2008

FICHE PREVENTION

Toilage manuel de pièces

Récit d'accident : pour réaliser une opération de toilage, la victime tenait une bande abrasive à l'aide de ses deux mains. Le gant de la main droite a été happé entre la toile et la pièce en rotation. Le gant ainsi que le majeur de la main droite de la victime ont été arrachés et projetés à 4 mètres de la machine. La victime souffre également d'une fracture ouverte de l'annulaire de la main droite.

Qu'est ce que le toilage manuel de pièces ?

Le toilage consiste le plus souvent à enlever des traces de rouille ou d'ajuster finement les cotes d'une pièce après usinage. Lorsqu'il est effectué manuellement, le toilage consiste à entourer la pièce d'une bande abrasive puis à mettre cette pièce en rotation rapide tout en tenant à la main les deux extrémités de la bande.

Dans de nombreux cas, le toilage est effectué en utilisant le tour normalement dévolu à l'usinage qui n'est pas adapté pour cette opération. Les protecteurs sont souvent retirés ou shuntés exposant l'opérateur aux parties en rotation et à des risques importants. La puissance de la machine est telle que l'opérateur ne peut résister en cas de happement.

Les risques

- Happement par les parties de la machine en rotation.
- Blessures plus ou moins importantes : écorchure, fracture, sectionnement de membre, traumatisme, hémorragie.
- Des décès ont été constatés dans les accidents les plus graves.



Mesures de Prévention

- Eviter le toilage manuel sur tour :
 - ✓ utilisation de machines dédiées de faible puissance avec des dégagements suffisants comme les tourets ;
 - ✓ utilisation de dispositifs spécifiquement conçus pour équiper les tours automatiques ou à commande numérique.
- Utilisation de machines conformes à la réglementation en vigueur.
- Présence des éléments de sécurité sur la machine : carter, protecteur, arrêt d'urgence.
- Formation des agents à l'utilisation des machines en sécurité.
- Respect des consignes et des précautions d'utilisation.



Pour toute information complémentaire
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80